

CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2016

L'an 2016, le 16 février à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, , Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoint, Christophe LEBRETON, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Bertrand DABO, Fabrice ETIE, Aurélie FERRE, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Michel OUAIRY.

Absents : Réda BEN KEBIL, Christian PRIOU Angélique DELANOU, Nathalie GENEIX (pouvoir à Arnaud PAGEAUD), Christelle JAUNASSE (pouvoir à André GHUIHARD).

Secrétaire de séance : Marie-Paule Blanloeil

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 janvier 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Assurance Statutaire – Délib 2016-11

Le Maire expose :

L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents

Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques en application de
-la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
-du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

Article unique : La commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident du travail/Maladies professionnelles, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail/ Maladies professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules à la commune ou établissement.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2017.
- Régime du contrat : capitalisation.

3. Prise en compte du code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1er janvier 2016 pour la révision Plan Local d'Urbanisme – Délib 2016-12

Conformément au décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et portant modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme, dans les cas d'une élaboration ou d'une révision prescrite sur le fondement du I de l'article L. 123-13 en vigueur avant le 31 décembre 2015, le conseil municipal peut décider que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté.

Monsieur le Maire rappelle que la révision du P.L.U de la commune de Teillé a été prescrite le 7 octobre 2014. Actuellement, la commune est en phase de révision. Le projet de P.L.U n'a pas encore été arrêté par le conseil municipal.

Compte tenu du stade d'avancement de la procédure de révision, il semble opportun d'intégrer dès à présent les évolutions règlementaires du livre 1er du code de l'urbanisme dans le futur PLU.

- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et portant modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2014 ayant prescrit la révision ou l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que :

Le P.L.U de la commune de Teillé sera régie par les dispositions du code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1er janvier 2016 et en particulier par les articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

4. Tarif Cantine – Délib 2016-13

M. Christophe LEBRETON présente le bilan financier de l'année 2014-2015 du restaurant scolaire. Le coût total du repas sur cette période était de 7.15€ avec un tarif du repas enfant à 3.40€ soit une participation de la commune de 3.75€ par repas.

Il est proposé d'augmenter le tarif des repas car :

- Le prestataire Restoria a informé la commune d'un relèvement des prix à compter du 1er janvier 2016.
- Le coût de fonctionnement du restaurant scolaire, en particulier les frais de personnel augmente.
- L'objectif est que la commune participe à hauteur de 50%.

Il est noté que les tarifs appliqués à Teillé sont raisonnables compte-tenu d'une fabrication sur place.

Deux augmentations sont présentées :

	Tarif 2015	Augmentations proposées	
		3%	4%
Enfants	3,40 €	3,50 €	3,55 €
Adultes	5,00 €	5,15 €	5,20 €

Le Maire propose d'opter pour l'augmentation de 4%.

Le conseil municipal après un vote à main levée, avec 12 voix pour, décide d'appliquer au 1^{er} mars 2016 les tarifs suivants :

Enfants	3,55 €
Adultes	5,20 €

Monsieur le Maire est chargé d'appliquer cette décision.

5. Tarif Locations de salle – Délib 2016-14

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de salle, de matériel ou copies de 5%.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2016 :

	Associations communales	Habitants Teillé	Habitants, associations hors commune
SALLE POLYVALENTE			
Location jusqu'à 22 h	105,00 €	189,00 €	294,00 €
Location jusqu'à 3 h	189,00 €	357,00 €	556,50 €
Expo – AG – Vin d'honneur	63,00 €	105,00 €	173,25 €
1 utilisation gratuite pour les AG Asso. Communales	-----	-----	-----
Sépulture	-----	52,50 €	-----
Sonorisation	52,50 €	52,50 €	52,50 €
CAUTIONS			
Salle	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Ménage	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Sonorisation	350,00 €	350,00 €	350,00 €
SALLE D'ACTIVITES			
Vin d'honneur mariages	-----	63,00 €	115,50 €
CUISINE			
Cuisine salle polyvalente	52,50 €	94,50 €	136,50 €
SALLE RESTAURANT SCOLAIRE			
AG – Vin d'honneur	2 utilisations gratuites par an pour AG	63,00 €	-----
Repas, buffet	73,50 €	115,50 €	-----
CAUTION	320,00 €	320,00 €	
	Associations communales	Habitants Teillé	Habitants, associations hors commune
PETITE SALLE			
Réunions	Gratuit	Gratuit	31,50 €
Repas, buffet	63,00 €	63,00 €	94,50 €
Sépulture	-----	21,00 €	-----
GUINGUETTE			
Journée complète	Gratuit	52,50 €	73,50 €
Soirée	Gratuit	42,00 €	63,00 €

	Particuliers	Associations et compagnies communales	Associations et compagnies Hors Commune
THEATRE			
Répétition	42,00 €	-----	63,00 €
Représentation	157,50 €	120,75 €	215,25 €
Assemblée générale, conférence, séminaire	-----	63,00 €	63,00 €

LOCATION TABLES ET BANCS	
Table, banc (Association communale)	Gratuit
Table (particulier commune)	1,00 €
Banc (particulier commune)	0,50 €
Table (hors commune)	1,50 €
Banc (hors commune)	0,75 €

BARRIERES DE SECURITE	
Communes du canton et limitrophes	Gratuit
Caution par unité	2,00 €

BIBLIOTHEQUE	
Inscription individuelle	5,00 €
Inscription d'une famille	8,00 €

TIRAGE PHOTOCOPIES : Associations communales	Noir et blanc	Couleur
Format A4	0,03 €	0,21 €
Format A4 recto/verso ou format A3	0,06 €	0,32 €
Format A3 recto/verso	0,13 €	0,42 €
TIRAGE PHOTOCOPIES : Particuliers	Noir et blanc	Couleur
Format A4	0,21 €	0,32 €
Format A4 recto/verso ou A3	0,42 €	0,53 €
Format A3 recto/verso	0,63 €	0,74 €

Il est rappelé que :

- que les locataires devront rendre la salle dans un état de propreté qui permette un entretien réduit par le personnel communal,

qu'une caution ménage sera systématiquement demandée à chaque locataire,

- que lorsqu'un droit d'entrée sera demandé, la salle sera facturée au locataire.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente délibération.

6. Tarif Concessions cimetièrè – Délib 2016-15

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs des concessions Cimetière de 5%.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er mars 2016 :

CONCESSIONS CIMETIERE	
Terrain 2 m ² pour 15 ans	131,25 €
Terrain 2 m ² pour 30 ans	262,50 €
Case columbarium pour 15 ans	262,50 €
Case columbarium pour 30 ans	525,00 €
Enfants	Gratuit

Il est rappelé que les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera au CCAS de la commune.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente délibération.

7. Ouverture de crédit en investissement avant le vote du budget 2016– Délib 2016-16

Le Maire rappelle les faits :

Un nouveau lamier a été acheté en 2015 pour moitié avec la commune de Pannecé.

La facture totale (11 660 € - 3 000 € de reprise de l'ancien lamier) s'élève à 8 660€ supportée par Teillé qui demandera la moitié à Pannecé ensuite.

En 2015, il n'était pas budgétisé la totalité de la facture soit 8 660€ mais seulement 5 880€.

Afin d'assurer le règlement de la dite-facture avant le vote du budget, le maire demande :

-l'ouverture de crédit au chapitre 21 / compte 21578 pour 8 660€,

-l'autorisation de facturer la moitié à la commune de Pannecé.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise :

-l'ouverture de crédit au chap 21 / compte 21578 pour 8 660€,

-l'autorisation de facturer la moitié à la commune de Pannecé

8. Demande autorisation remboursement Maire – Délib 2016-17

Le Maire rappelle les faits :

Lors de la séance du 5 octobre 2015, il avait été décidé de prendre en charge l'achat d'une clôture pour un montant de 500€ pour Mr et Mme Bliguet, domiciliés rue de l'Espérance, dans le cadre de l'aménagement du parking et de la dite-rue.

Monsieur le Maire a réglé la facture d'un montant 796.50€ avec ses propres deniers puisqu'aucun compte au nom de la mairie ne pouvait être ouvert chez le fournisseur le jour de l'achat.

Par conséquent, le maire demande si le conseil municipal accepte que la commune lui rembourse la somme de 796.50€.

Il est rappelé que la différence, soit 296.50€, sera demandée à Mr et Mme Bliguet.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de rembourser le maire pour un montant de 796.50€ et demande au maire d'émettre le titre de recette à l'encontre de Mr et Mme Bliguet pour un montant de 296.50€.

9. Point Proxi

Accord du FISAC pour commencer les travaux à partir du 15/01/2016, mais nous ne savons pas si notre dossier bénéficiera d'une subvention et de quel montant, car il y a une sélection des meilleurs projets et selon les fonds disponibles.

10. Comptes rendus des commissions

→ Commission culturelle – Arnaud Pageaud 4

Présentation de la journée des associations le 6 juin de 10 h à 19 h. Pour les 70 ans et + retenir la date du 3/9/2016.

Travail et réflexion pour la reconduction des Illumina'sons.

Prochain réunion : 22/04/16.

→ Communication – Catherine Rouil

Le Teillé Panorama 2016 a été réceptionné avec un mois d'avance par rapport à 2015. Il sera distribué par les conseillers comme habituellement. Pour 2017 travail sur une nouvelle présentation du Teillé Panorama.

Annulation de la réunion du 10 février également pour cause d'absences vacances scolaires, elle est reportée soit le 29 février ou le 2 mars.

→ Enfance jeunesse – Jérôme Squelard

Trajet RS : Ajout dans règlement, présentation aux associations de parents d'élèves

Exercice d'évacuation 2^{ème} service

Achat des produits d'entretien : avec l'aide d'un élu : Angélique Delanoue ?

Conflits entre écoles : réunion avec les deux directions puis avec associations de parents d'élèves

Evacuation TAP : ok

Classe découverte J. Demy : 2 340€ soit 16.59€ / enfants : projet d'écriture d'un livre

Présentation du budget TAP

PPMS J Demy : ok

Problème de stationnement sur zébra

Projet 2016 : mise en place d'un conseil municipal d'enfant

Sécurisation des écoles : portails fermés à clé

Classe numérique : très onéreux, location à l'étude.

→ Voirie

La réunion de la commission n'a pas eu lieu pour cause des vacances scolaires est reportée en avril. Dégradation importante de la route passant devant les tennis et le stade de foot jusqu'au rond-point.

11. Informations et courriers divers

- Répartition des amendes de police : il sera proposé l'aménagement du carrefour des 3 routes RD14/RD9/RD/16 ainsi que l'éclairage. Devis à demander.
- Curage du petit plan d'eau, devis reçu de 205 euros pour l'analyse de la boue.
- Courrier de Mr & Mme Michaud concernant l'achat de terrain communal, afin de leur permettre de réaliser 4 lots constructibles à la Gréhondière, décision reportée au prochain CM
- Outil en main : demande pour se servir de la cuisine de la cantine le mercredi A M de 14h à 16 h. Accord du CM.
- Info Vigipirate reconduit jusqu'à nouvel ordre, courrier du préfet du 29/01/2016.
- Vol à l'école J Demy le mercredi 10 février, préjudice environ 1 000 euros.
- Dégradation de la route de La Plonnière à la Guibretière, enfoncement sans doute à cause d'une galerie.
- Suite à la tempête, la cabane de l' A P S est détruite, rajouter dans le budget 2016 environ 1 000 euros.
- Il est demandé que les C R du SIVOM ainsi que les dates de réunions soient mis sur le site de la mairie.
- Réunion communes nouvelles du 2/02/2016, le ressenti de l'ensemble du CM, et des personnels (Stéphanie) est que cela ne semble pas facile à gérer, et que cela n'apporterait sans doute pas d'économies. Il serait peut-être plus pertinent de mutualiser certains achats.
- Lydia Béatrix demande pourquoi les CR du CM ne sont plus joints au bulletin communal depuis quelques mois.
- Anne Guillet informe qu'un champignon attaque les livres de la bibliothèque

La séance est levée à 23h20

GUIHARD André

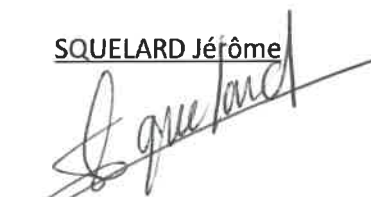


PRIOU Christian
Absent

BEN KEBIL Réda

JAUNASSE Christelle
Pouvoir à André Guihard

SQUELARD Jérôme



GUILLET Anne



BEATRIX Lydia

TESTARD Joseph



ROUIL Catherine



LEBRETON Christophe



GENEIX Nathalie
Pouvoir à A. Pageaud

DELANOU Angélique
Absente

ETIE Fabrice

Marie-Paule BLANLOEIL

PAGEAUD Arnaud



DABO Bertrand



HARDY Isabelle



FERRE Aurélie

OUAIRY Michel

